



# Règlement intérieur séances en groupe

## Article 1 - Confidentialité

---

La sophrologue est tenue au respect du secret professionnel, pendant les séances de groupe. Ce respect s'étend à tous les participants qui se doivent de respecter la confidentialité de ce qui est dit par chacun pendant les séances.

## Article 2 - Absence

---

En cas d'absence, le participant s'engage à informer le sophrologue par téléphone ou par courriel.

## Article 3 - Téléphone

---

Tous les téléphones portables doivent être complètement éteints pour éviter toute sonnerie pendant les séances.

## Article 4 - Arrêt

---

En cas d'arrêt anticipé, le participant s'engage à tenir informé le sophrologue.

## Article 5 - Enregistrements

---

Tout support audio ou écrit vous est strictement destiné, il ne peut être ni partagé, ni diffusé sur internet, ni reproduit.

## Article 6 - Inscription

---

Chaque participant a la possibilité d'annuler son inscription jusqu'à 15 jours avant le début du module, le montant lui sera alors intégralement remboursé.